



Table des matières

| | |
|----------------------------------|---|
| 1. Crise sanitaire | 1 |
| 2. Insertion | 2 |
| 3. Autonomie/dépendance/handicap | 2 |
| 4. Enfance/famille | 4 |

1. Crise sanitaire

→ Le plan de relance efface les pauvres

L'annonce du plan France relance, le 3 septembre dernier, a suscité une grande déception des associations qui viennent en aide aux plus démunis, notamment de la part du collectif Alerte et de la Fondation Abbé Pierre.

800 000 euros sur les 100 milliards sont alloués au soutien aux plus précaires, alors que la « cohésion » fait partie des trois volets du plan, à côté de l'écologie et de la compétitivité.

Source : La gazette des collectivités, "le plan de relance efface les pauvres", 2/09/2020, [lien](#)

→ Après la crise sanitaire, l'urgence sociale

Alors que le chômage augmente, suite à la première vague de Covid-19, les collectivités se préparent à un afflux - difficile à mesurer - de nouveaux publics à accompagner socialement.

En bref :

- les communes les plus pauvres ont été davantage concernées par l'excès de mortalité (en raison du surpeuplement des logements et de la nature des emplois occupés)
- Maintenant, ce sont le choc financier et ses conséquences sur ces mêmes populations qui inquiètent les professionnels
- En plus du public fragilisé déjà identifié, les structures sociales ont constaté l'arrivée de nouveaux profils confrontés à la difficulté alimentaire.
- Selon les différentes projections économiques le pic du taux de chômage provoqué par la crise sanitaire sera atteint en juin 2021 et oscillera entre 11,5 et 12 %.
- D'après l'Assemblée des départements de France (ADF), l'augmentation des nouveaux bénéficiaires est inédite = dans certains départements, les inscriptions au RSA ont atteint 20 % d'augmentation
- Pour certains élus, la stratégie pauvreté doit être revue et prendre en compte notamment les jeunes de 16 à 25 ans exclus du bénéfice du RSA

Source : La gazette des collectivités, « Après la crise sanitaire, l'urgence sociale », 7/09/2020, [lien](#)



2. Insertion

→ Élargissement à venir de l'expérimentation zéro chômeur de longue durée

Alors que se déroule, ce jeudi 3 septembre, l'université d'été des Territoires zéro chômeur longue durée, l'ancien député Laurent Grandguillaume, porteur de la loi du 29 février 2016, dresse un bilan de l'expérimentation et exprime ses attentes de la proposition de loi pour l'inclusion dans l'emploi, qui devrait étendre l'expérimentation à 30 nouveaux territoires.

En bref :

- Actuellement près de 1000 salariés sont embauchés par les entreprises à but d'emploi (EBE) sur les territoires. Ils étaient privés durablement d'emploi, en moyenne durant 54 mois précédant leur entrée dans le dispositif. 25% parmi eux sont atteints d'un handicap.
- dix territoires expérimentateurs
- **de nombreuses réserves émises** successivement par l'économiste Pierre Cahuc, puis par les rapports d'évaluation du Comité scientifique et des Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'Inspection générale des finances (IGF). Principal reproche : le ciblage des publics qui serait trop large + que le coût de TZCLD serait proche de celui de l'insertion par l'activité économique (IAE) et la possible concurrence entre ces deux domaines + un encadrement intermédiaire qui serait trop faible et mal préparé
- proposition de loi (PPL) pour l'inclusion dans l'emploi, qui devrait étendre l'expérimentation à 30 nouveaux territoires

Source : La gazette des collectivités, « Territoires zéro chômeur : « Il faut être plus ambitieux dans l'élargissement de l'expérimentation » », 2/09/2020, [lien](#)

→ Bonne pratique : une incitation à l'embauche pour remettre les bénéficiaires du RSA sur le chemin de l'emploi

Le département de l'Allier verse une aide de 5 000 euros aux entreprises qui recrutent des demandeurs d'emploi allocataires du RSA.

Source : La gazette des collectivités, « une incitation à l'embauche pour remettre les bénéficiaires du RSA sur le chemin de l'emploi » [lien](#)

3. Autonomie/dépendance/handicap

→ Loi Autonomie : et si les départements avaient plus de pouvoirs ?

Alors que pour beaucoup d'acteurs, la décentralisation des politiques d'autonomie est d'abord facteur d'inégalités de traitement, l'ADMR, premier réseau associatif de services à la personne, milite pour un renforcement du rôle des conseils départementaux mais assorti de plus de contrôle.

En bref :



- attendue depuis 2019, la future loi Grand âge et autonomie (GAA) doit être présentée par le gouvernement d'ici la fin de l'année
- Nomination au dernier remaniement de la ministre déléguée à l'Autonomie, Brigitte Bourguignon devrait faire avancer les choses
- Concernant la gouvernance de nombreux acteurs militent en faveur d'une centralisation pour mettre fin aux disparités de traitement pour les personnes âgées et personnes handicapées selon leur lieu de domicile.
- Pour l'ADMR, premier réseau associatif national de service à la personne au contraire, il convient de mettre en œuvre une gouvernance de niveau départemental, en donnant aux conseils départementaux les moyens de remplir leur mission historique de chef de file de l'action sociale mais avec des filets de sécurité notamment sur le financement des services à domicile (l'ADMR réclame ainsi la création d'un tarif plancher minimal au niveau national. Actuellement, une heure d'aide à domicile est payée très différemment d'un territoire à l'autre, passant du simple au triple. Les associations demandent un prix minimum autour de 21 euros).

Source : La gazette des collectivités, « Loi Autonomie : et si les départements avaient plus de pouvoirs ? », 22/07/2020, [lien](#)

→ [Rapport final de la mission Guedj sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées.](#)

Rappel :

- Pendant la crise sanitaire l'ancien député socialiste et président du conseil départemental de l'Essonne avait élaboré une trame d'actions ([rapport n°1](#)) pour répondre à l'urgence mais aussi poser des jalons pour l'après crise sanitaire, sur la base des 10 besoins essentiels des personnes âgées. Une première concrétisation avait été le lancement par le Gouvernement du portail rompre-isolement-aines.gouv.fr commençant à recenser des initiatives et actions locales innovantes et reproductibles.
- Ce travail s'est poursuivi par l'élaboration d'un « [Guide méthodologique pour la création de coopérations locales « Veille contre l'isolement social des âgés](#) » (rapport n°4)

En bref :

- A partir des expériences de terrain avant et pendant la crise, cette boîte à outils « Visa » aidera les CT et notamment les communes à organiser une action coordonnée pour « une politique pérenne de lutte contre l'isolement des personnes âgées ». Organisées autour de six axes (focus), les propositions s'appuient sur « l'hyper-proximité », avec le maire « comme ensembleur du dispositif de maintien du lien social » (axe 5).
- Sur le plan national (axe 6), Jérôme Guedj a plaidé depuis plusieurs mois pour un pilotage national de la lutte contre l'isolement par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). C'est chose faite depuis le 3 juillet, le Conseil de la CNSA ayant décidé de l'intégrer dans sa stratégie d'animation territoriale.
- Côté financements, la mission Guedj souhaite que les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie présidées par les conseils départementaux puissent s'appuyer sur un volet spécifique avec une enveloppe budgétaire dédiée.
- Le rapport tient à souligner « l'impérieuse nécessité d'une réforme déjà attendue et indispensable avant la crise (le projet de loi Grand âge et autonomie) et qui doit désormais



constituer une urgence absolue ». « il est souhaitable que celle-ci inclut d'emblée une dimension de prévention (et pas uniquement de réparation), et la lutte contre l'isolement participe assurément de la prévention de la perte d'autonomie », écrit-elle en introduction.

Source : La gazette des collectivités, « isolement des personnes âgées : les maires appelés à la rescousse », 17/07/2020, [lien](#)

→ [Rapport HANDICAPS ET EMPLOI - Rapport thématique 2019-2020 de l'IGAS](#)

Comment favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap ? Les politiques publiques déployées à cette fin depuis des décennies ont-elles fait leurs preuves et répondent-elles aux besoins et aspirations de ces personnes ? Aux besoins des employeurs ? Avons-nous seulement une idée claire de ces besoins, du nombre de personnes concernées et de la nature de leur handicap ? Que peuvent nous apprendre les voies empruntées par d'autres pays, en recherche, comme la France, d'une société plus inclusive, donc d'un monde du travail plus inclusif ?

Alors que la population active avance en âge, que la prévalence des maladies chroniques y augmente, que l'activité professionnelle est elle-même à l'origine d'une partie importante, de mieux en mieux reconnue, des situations de handicap, l'IGAS a souhaité reprendre ces questionnements.

Elle s'est appuyée sur une quinzaine de missions réalisées au cours des dernières années à l'intersection des enjeux d'emploi et d'accompagnement du handicap, mais aussi sur des travaux complémentaires inédits. Plus de 2 200 entretiens, témoignages et histoires de vies, recueillis dans 36 départements, que complète l'examen des approches en vigueur dans d'autres pays comme l'Allemagne et la Suède, avec une attention particulière accordée à l'expérience des personnes concernées.

Le rapport propose ainsi trois scénarios possibles d'évolution à long terme du modèle français de soutien à l'emploi des personnes handicapées, afin de mieux répondre aux défis futurs et de prévenir, chaque fois que possible, la rupture de la relation de travail dans des situations de plus grande vulnérabilité.

[Lien vers le rapport](#)

4. Enfance/famille

→ [Le placement à domicile, une mesure intermédiaire contre les ruptures familiales](#)

Les modalités de placement en structure peuvent être vécues comme violentes. Les actions éducatives en milieu ouvert proposent un suivi distant. Sont concernées les familles où il n'y a pas de maltraitance ou de mise en danger de l'enfant, qui ont besoin d'un accompagnement plus intense dans leurs fonctions de parentalité. La Seine-Saint-Denis a mis en place « Adophé », accompagnement à domicile avec possibilité d'hébergement, un dispositif alternatif au placement classique.

Source : La gazette des collectivités, « Le placement à domicile, une mesure intermédiaire contre les ruptures familiales », [lien](#)



Groupe Politiques sociales - EAT Promotion Abbé Pierre
Lettre d'information n°5 (14/09/2020)